



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 19 janvier 1965, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-1
Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 décembre 1964 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-2
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 302,323.53 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 19 janvier 1965, et réparti comme suit :

Fonds généraux :	\$ 101,224.11
Fonds capital :	\$ 201,099.42

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-3
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les augmentations de salaires aux employés de la Cité, approuvées par le Conseil, soient en vigueur à compter du 1er janvier 1965, selon la liste des dites augmentations déposée auprès de M. Claude Lamy, directeur des services.

M. l'Echevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 65-4
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 200,000.- échéant le 27 octobre 1964, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.

Adopté à l'unanimité.



Session du 19 janvier 1965.

Rés. 65-5

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 200,000.- au fonds général, autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 27 avril 1964 et échu le 27 octobre 1964, tel prolongement devant être fait jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer lesdits billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-6

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1964.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-7

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1964.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-8

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 135,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 647 jusqu'à la vente du dit règlement sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-9

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 135,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 647, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-10

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 310,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 649, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-11

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 310,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 649, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 339, concernant les taxis, ainsi que ses amendements.

Rés. 65-12

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Létendre pour la construction d'égouts et d'aqueduc, à compter du garage municipal jusqu'au futur terrain industriel ainsi que l'aqueduc du futur terrain industriel jusqu'au Rang Haut St-François, selon un tracé qui sera préparé par M. Claude Langlois, urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'égouts et d'aqueduc, à compter du garage municipal jusqu'au futur terrain industriel ainsi que l'aqueduc du futur terrain industriel jusqu'au Rang Haut St-François, selon un tracé qui sera préparé par M. Claude Langlois, urbaniste.



Session du 19 janvier 1965.

Rés. 65-13

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Gendron & Lefebvre pour la construction d'aqueduc dans les Rangs Haut et Bas St-François, la Montée St-François ainsi que le Rang St-Elzéar.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Paquette donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'aqueduc dans les Rangs Haut et Bas St-François, la Montée St-François ainsi que le Rang St-Elzéar.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de déménager le "package plant" du site de l'usine d'épuration à Duvernay-est.

Rés. 65-14

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, aux fins de déménager le "package plant" du site de l'usine d'épuration à Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'homologuer le Boulevard Lévesque, dans la section "est".

Rés. 65-15

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les descriptions techniques du Boul. Lévesque-est soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat, de gré à gré, des terrains situés sur le Boul. Lévesque-est.



Proclamation

pour la campagne des emplois d'hiver

Attendu que les autorités municipales de la Cité de Duvernay se sont toujours fait un agréable devoir de venir en aide à nos travailleurs ;

Attendu que cette année l'occasion leur est fournie de manifester leurs sentiments à cet égard en collaborant de nouveau au succès de la Campagne des Emplois d'Hiver ;

Attendu que le Maire et les Membres du Conseil de Ville désirent se rendre au voeu de notre population en encourageant de toutes manières les organisateurs de cette campagne annuelle ;

Attendu qu'il est juste de seconder les efforts des journaux, des postes de radio, de télévision, des organisations patronales, ouvrières et sociales qui ont tous accordé leur appui à cette très louable initiative ;

Attendu que les industries, les commerçants, les directeurs d'institutions publiques et privées, les maîtresses de maisons désirent contribuer davantage à diminuer dans toute la mesure possible le chômage saisonnier en répartissant sur la morte-saison les travaux de décoration intérieure, de peinture, de plomberie, d'installation et de réparation des appareils et des circuits d'électricité dans les usines, les magasins et les maisons ;

Le Soussigné, Maire de la Cité de Duvernay proclame, par la présente, les prochaines quatre semaines la période particulière durant laquelle tous les efforts doivent tendre à promouvoir cette campagne des emplois d'hiver ;

Sous ceux qui ont des travaux à faire exécuter sont instamment invités à choisir les mois de Janvier, Février et Mars pour employer, dans toute la mesure possible, le plus grand nombre de travailleurs, afin de réduire aux plus infimes proportions le nombre de chômeurs.

Donné sous le sceau de la Cité de Duvernay, ce 19e jour de janvier mil neuf cent soixante-cinq.

Le Maire de Duvernay

Rés. 65-16

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de décembre 1964, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Bouin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.



Session du 19 janvier 1965.

Rés. 65-17

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une offre de \$ 0.30 le pied carré soit faite à M. Yves Rousseau en vue de la vente d'une superficie approximative de 2,750 pieds carrés, soit 27.5' X 100' étant une partie du lot : 62-278, bornée d'un côté par le lot : 62-277.

Que M. Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-18

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer le contrat d'énergie électrique relatif à l'usine d'épuration, lequel sera passé entre la Compagnie d'Électricité Shawinigan et notre cité.

Adopté à l'unanimité.

A 9:04 heures p.m.

Rés. 65-19

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée pour 15 minutes.

Adopté à l'unanimité.

A 9:16 heures p.m.

Rés. 65-20

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 658.

Rés. 65-21

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 658, abrogeant le règlement no: 628 et amendant le règlement de zonage no: 374 quant aux zones : C, D, E, F, G, H, I, dans le secteur ouest de la Cité de Duvernay et amendant le règlement de zonage no: 353 dans une partie du secteur nord de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi 2 février 1965, de 7 à 8 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'échevin Jacques Bourdon et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour achat de terrain au centre industriel, bassin no: 6, de gré à gré ou par voie d'expropriation.

Rés. 65-22

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Qu'un caucus soit tenu le 26 janvier 1965 à 3:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-23

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le contrat de la Fraternité des Policiers de Duvernay soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-24

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 11 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 354-106 à -111 incl. du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-25

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 16 novembre 1964 et montrant la subdivision du lot : 532-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'aménagement du Boulevard de la Concorde.



Session du 19 janvier 1965.

Rés. 65-26

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. l'Échevin Jacques Paquette soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-27

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que MM. Marcel André, Raymond Mahé, Marcel Crevier, soient nommés au Bureau de Revision du rôle d'évaluation pour l'année 1965.

Que le greffier, M. Claude Lamy, soit nommé " greffier " dudit Bureau et M. Marcel André soit nommé " président ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-28

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que toutes démarches pour l'émission d'obligations envers la Commission Municipale de Québec, pour les règlements nos : 632 et 641, soient entreprises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-29

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que toutes démarches pour l'émission d'obligations envers la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, pour les règlements nos : 498 et 556, soient entreprises.

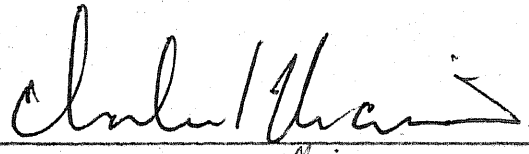
Adopté à l'unanimité.

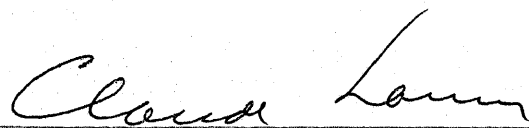
Rés. 65-30

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit ajournée au 2 février 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 19 janvier 1965, tenue le 2 février 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, à 8:40 heures p.m. et à laquelle sont présents MM. les Echevins : André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

MM. les Echevins René David et Gérard Archambault sont absents de leur siège.

Rés. 65-31

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que Me Claude Lefebvre, avocat, de la firme "Lefebvre & Mercure" soit chargé de la collection des comptes de taxes en souffrance, selon une liste fournie par le trésorier.

M. l'Echevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

M. l'Echevin Gérard Archambault prend son siège à 8:45 heures p.m.

Rés. 65-32

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de janvier 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

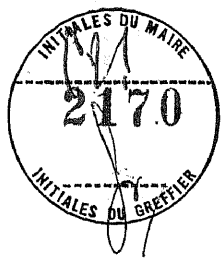
Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-33

Proposé par M. André Bastien

Que le règlement no: 659, concernant les taxis, soit mis à l'étude.

Faute de secondé, cette proposition est nulle.



Session du 2 février 1965.

Rés. 65-34

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 659, concernant les taxis, soit adopté tel que lu et corrigé.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec est dissident quant au nombre de permis de taxis alloués à chaque propriétaire.

Adopté.

Rés. 65-35

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 385,000.-, fournis par les ingénieurs Gendron & Lefebvre pour la construction d'aqueduc dans les Rangs Haut et Bas St-François, la Montée St-François et le Rang St-Elzéar, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-36

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que des soumissions publiques soient demandées, en français seulement, pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rangs prévus au règlement no: 661 (contrat : 30), telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay avant 8:00 heures p.m., le mardi 16 février 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

M. l'Échevin Gérard Archambault,
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon,

Vient en amendement et propose :

Que des soumissions publiques soient demandées, par la méthode habituelle, pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rangs, prévus au règlement no: 661 (contrat : 30) telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay avant 8:00 heures p.m., le mardi 16 février 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Jacques Bourdon et Gérard Archambault.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette et André Bastien.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Rés. 65-37

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des ententes possibles soient faites avec les villes environnantes pour que les différentes sections de Duvernay soient desservies par leur ambulance, si elles en possèdent.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-38

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Cité de Duvernay demande au Ministère des Terres et Forêts l'établissement de points de contrôle sur les spécifications préparées par les arpenteurs-géomètres Gendron & Lefebvre.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 658, abrogeant le règlement no: 628 et amendant le règlement de zonage no: 374, quant aux zones : C, D, E, F, G, H, I, dans le secteur ouest de la Cité de Duvernay, et amendant le règlement de zonage no: 353 dans une partie du secteur nord de la Cité de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 2 février 1965, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Claude Langlois, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no: 658.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon
Président

(signé) Claude Langlois
Greffier

Rés. 65-39

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 658, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 2 février 1965.

Rés. 65-40

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés à signer les plans fournis par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada pour la pose de fils téléphoniques, au besoin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-41

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal des assemblées de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenues les 1er et 2 février 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-42

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les plans de "duplex", Boulevard Lévesque, pour Mme A.L. Trudeau, soient mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-43

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan préparé par M. Yvon Ethier, a.g. et montrant les subdivisions du lot : 84-2 et -3, soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-44

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les plans de la bâtisse commerciale pour Place de la Concorde soient mis à l'étude et que les dispositions nécessaires soient prises par l'urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-45

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, les plans de maison pour Me Rémi Lamarche, préparés par les architectes Jean Beaudoin & Jean Michaud, soient acceptés en principe.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-46

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, concernant la redivision du cadastre : 65-2-217 à -221 préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. et des plans de cottages pour Franco Construction, soit refusée et que seulement des "bungalows" pourront être bâtis sur les lots : 65-2-214 à -216 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-47

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Gérard Larose, a.g. en date du 1er décembre 1964 et montrant la subdivision du lot : 356-52 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-48

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plans de l'École Régionale de 48 classes - Commission Scolaire Régionale, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-49

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plans de l'École d'Initiation au Travail, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-50

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 1er février 1965 et montrant les subdivisions des lots : 332-12, 333-38, 334-4, 372-2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Session du 2 février 1965.

Rés. 65-51

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 19 janvier 1965 et montrant la subdivision du lot : 70-162 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-52

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 4 janvier 1965 et montrant les subdivisions du lot : 65-200 et -201 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-53

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 4 septembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-217 et -218 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-54

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 66-264 à -266 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-55

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 68-188 à -209 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-56

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots : 69-94 à -113 incl., 70-170 à -197 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-57

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 7 janvier 1965 et montrant les subdivisions du lot : 79-98 et -99 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-58

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots : 70-100 à -128 incl., 80-101 à -131 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-59

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 81-293 à -339 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-60

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots : 75-132 à -183, 76-73 à -116 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-61

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots : 75-62 à -131 incl., 76-33 à -72 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-62

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 83-268 à -311 incl., du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-63

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît aux plans préparés par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 28 décembre 1964, sous la description suivante :

68-190 (plan no: 7-C-4292) 69-101, 69-99, 70-177, 70-178, 70-186 (7-C-4290) 79-99 (7-C-4312-1) 79-102, 79-109, 79-115, 79-121, 80-105, 80-110, 80-125 (7-C-4289) 81-306, 81-320, 81-325, 81-335 (7-C-4289-9) 75-151, 75-161, 75-168, 76-85, 76-86, 76-103, 76-104, 76-105 (7-C-4289) 75-84, 75-85, 75-99, 75-95, 75-96, 75-114, 76-43, 76-44, 76-55, 76-64, 76-65 (7-C-4289) 83-292, 83-310, 83-311 (7-C-4178) ;

Considérant que ces plans sont présentement devant le Conseil pour obtenir leur approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur desdites rues apparaissant sur ces plans n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées aux plans de M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et décrites comme suit aux dits plans :



68-190 (7-C-4292) 69-101, 69-99, 70-177, 70-178, 70-186 (7-C-4290) 79-99
(7-C-4312-1) 79-102, 79-109, 79-115, 79-121, 80-105, 80-110, 80-125 (7-C-4289)
81-306, 81-320, 81-325, 81-335 (7-C-4289-9) 75-151, 75-161, 75-168, 76-85,
76-86, 76-103, 76-104, 76-105 (7-C-4289) 75-84, 75-85, 75-99, 75-95, 75-96,
75-114, 76-43, 76-44, 76-55, 76-64, 76-65 (7-C-4289) 83-292, 83-310, 83-311
(7-C-4178) ;

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-64

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la permission soit accordée à la Fédération des Oeuvres de Charité
Canadiennes-Françaises Inc., de solliciter dans les limites de notre cité, du 7 au
22 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-65

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes des assemblées du Conseil soient envoyées, à l'avenir, à
la Jeune Chambre de Commerce, à l'attention de M. Hubert Labelle, secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-66

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'aucune ingérence politique dans l'engagement de contracteurs ou sous-
contracteurs soit exercée auprès des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-67

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le drapeau canadien soit hissé au mât de l'Hôtel de Ville seulement
les jours que la Province de Québec s'en servira. Le restant de l'année le drapeau
de la Province de Québec devra être hissé.

Adopté à l'unanimité.



Session du 2 février 1965.

Rés. 65-68

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'une demande soit faite à la Noirie Provinciale pour installer une indication marquée "Duvernay" à l'intersection de la Montée Masson et la Route no: 18.

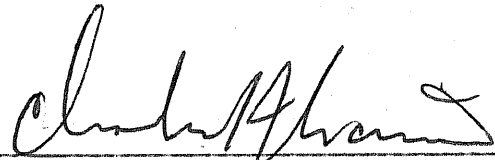
Adopté à l'unanimité.

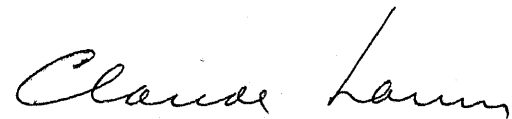
Rés. 65-69

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au 9 février 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier

Session du 9 février 1965.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:00 heures p.m., le 9 février 1965,
aucun membre du Conseil n'était présent.

À 8:25 heures p.m. M. l'Échevin André Bastien prend son siège.

À 8:30 heures p.m., après l'attente réglementaire d'une demi-heure et faute de
quorum, j'ai levé l'assemblée.

Claude Lamm
Greffier



Session du 16 février 1965.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 16 février 1965, à 8:25 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault, Jacques Paquette, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Échevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-70

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les minutes de l'assemblée régulière du 19 janvier 1965 ainsi que des ajournements du 2 et du 9 février 1965, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-71

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rang, prévus au règlement no: 661 (contrat no: 30).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-72

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de MM. Jacques Boutin et Valmore Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux quatre soumissions présentées.

Remarque : à l'avenir les ingénieurs-conseils devront être présents lors de l'ouverture des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 666.

Rés. 65-73

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 666, amendant les règlements de zonage nos : 374 et 658 et abrogeant les règlements de zonage nos : 508, 577, 615, 642, quant à la zone "C" secteur ouest de la Cité, du côté sud du Boulevard de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay et amendant l'article 6-5 du règlement de construction no: 353, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi 23 février 1965, entre 7 et 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier M. Claude Lamt, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 667.

Rés. 65-74

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 667, amendant les règlements de zonage nos : 374 et 658 et abrogeant le règlement no: 508 A quant à la zone "D" secteur ouest de la Cité, du côté nord du Boul. de la Concorde. de la rue Champlain à l'extrémité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 23 février 1965, entre 7 et 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-75

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que l'estimation finale de M. Rosaire Bélanger - réf: usine d'épuration, soit approuvée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-76

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre sur la réclamation de M. Rosaire Bélanger - réf: usine d'épuration, soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de MM. Jacques Boutin et Valmore Rousseau fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions précitées sont conformes.

Rés. 65-77

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la soumission, au montant de \$ 310,880.00, fournie par "J.E. Construction Inc." en date du 16 février 1965, pour l'exécution des travaux d'aqueduc dans les Rangs prévus au règlement no: 661 (contrat : 30), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles É. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-78

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis à tous les soumissionnaires. Le plus bas soumissionnaire devra remettre un chèque certifié au moment de la signature du contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-79

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 178,500.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour l'exécution d'aqueduc sur le Boul. d'Autenil et le Boulevard no: 2, du garage au secteur industriel, du secteur industriel au Rang Haut St-Grangois, du Boulevard no: 2 à l'usine, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-80

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que des soumissions publiques soient demandées, en français seulement, pour l'exécution de travaux d'aqueduc sur le Boul. d'Autenil et le Boulevard no: 2, du garage au secteur industriel, du secteur industriel au Rang Haut St-Grangois, du Boulevard no: 2 à l'usine, prévus au règlement no: 660 (contrat: 31), telles soumissions devant être remises entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay avant 8:00 heures p.m., le mardi 16 mars 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-81

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 46,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre aux fins de déménager la station temporaire d'épuration, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-82

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la demande du Laboratoire Octo Limitée pour un prêt sur le fonds industriel soit acceptée pour considération, sujette à toutes les approbations requises par la loi.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-83

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les permis de taxis suivants soient acceptés, à savoir :

<u>Nom</u>	<u>Nombre</u>
M. Charlemagne Archambault 3250, Boul. Lèvesque	1
M. R. Bertrand Garage B.A. - Boul. Lèvesque	2
M. J. Banville 1300, Boul. Leblanc	2
Mme Armand Bigras Boul. Lèvesque	1
M. R.O. Sauvè 695, rue Jeanne Leber	1
M. Dupont rue Des Cormiers	1
M. E. Pigeon rue Kléber	1
M. Lelièvre rue Cr. de Paris	1

Le Conseil se réserve le droit, à une assemblée subséquente, de déterminer les endroits pour le stationnement des taxis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-84

Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Jacques Paquette

Que la demande de M. Jaquet, pour le permis no: 12, soit remise à l'avisur légal, pour avis et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-85

Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Jacques Paquette

Que les contraventions, portant les numéros suivants, soient annulées, à savoir :

A-11765, D-2038, D-2079, D-2054, D-2053, C-946, D-2048.

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 février 1965.

Rés. 65-86

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plaintes au rôle d'évaluation supplémentaire pour l'année 1964, déposées au mois de décembre 1964 et étudiées par le Bureau de Revision en date du 25 janvier 1965, soient homologuées à toutes fins que de droit, comme suit :

<u>No. de rôle</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Nom</u>	<u>Évaluation déposée</u>	<u>Évaluation révisée</u>
C-1179	446-6	M. Claude Guilbault	\$ 8,980.-	\$ 5,155.-
A-236-70	68-145	M. U.J. Pichler	12,500.-	13,175.-
D-1526	356-37	Mme J.L. Malo	10,765.-	10,300.-
B-141-36	60-816	M. Maurice Lecavalier	14,170.-	14,170.-

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-87

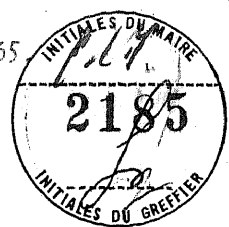
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le terrain portant le numéro de cadastre : P. 60-497 situé entre le Boul. Leblanc et la rue des Grandes Piles, d'une superficie de 4,500 pieds carrés et le terrain portant le no: P. 60-497 situé à l'est de la rue Des Grandes Piles, soient échangés contre une partie du terrain : 60-775 d'une superficie de 91,275 pieds carrés ; la partie non échangée du terrain no: 60-775 sera achetée au prix de \$ 0.42 le pied carré. Les échanges ci-dessus mentionnés se feront comme suit :

4,500 pieds carrés X 5	=	22,500	pieds carrés
5,891 pieds carrés X 4	=	23,564	pieds carrés
		<hr/>	
		46,064	pieds carrés
		<hr/>	
terrain - cad. 60-775 -		91,275	pieds carrés
<u>moins l'échange</u>		46,064	pieds carrés
		<hr/>	
partie du terrain à acheter		45,211	pieds carrés
		<hr/>	
45,211 pieds carrés à \$ 0.42 le pied carré	=	<u>\$ 18,988.62</u>	

Cette offre est faite à " Boulevard Leblanc Realty Corporation ".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-88

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan d'implantation de la bâtisse " Place de la Concorde " soit accepté à condition que ladite bâtisse soit reculée de cinq (5) pieds, et que les plans architecturaux de la bâtisse soient acceptés en y incluant les amendements apportés par les architectes Poulin & Ayotte et à condition qu'il n'y ait pas de magasins en sous-sol.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-89

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les plans de la résidence de M. Charles Beaupré, soient acceptés tels que soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-90

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les lettres de la Ligue des Propriétaires St-Maurice de Duvernay, du Service des Loisirs St-Maurice de Duvernay et du Presbytère St-Maurice de Duvernay, soient remises au Comité Consultatif des Loisirs, pour étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-91

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le trajet proposé par la Commission de Transport Provincial soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-92

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la lettre de Me Guy Pépin au nom de sa cliente, Dame Annette Laurent-Trudeau, soit remise à l'aviseur légal pour étude et recommandations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-93

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des estimés soient demandés aux architectes Poulin & Ayotte, pour la construction d'un chalet à la piscine de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 février 1965.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'un chalet à la piscine de Duvernay, selon les estimés des architectes Poulin & Ayotte.

Rés. 65-94

Proposé par M. André Bastien

Que la résolution suivante soit adoptée, à savoir :

A la suite de la publication du Rapport Sylvestre et des recommandations qu'il contient et considérant que le Ministre des Affaires Municipales a clairement indiqué qu'il entendait procéder dans les plus brefs délais, sans consultation populaire.

Attendu que le discours du Trône disait clairement que les fusions ne prendraient lieu que si volontaires.

Attendu que notre mandat ne nous permet pas de changer le statut de notre ville.

Attendu que la population de notre ville n'a pas encore été appelée à se prononcer sur cette question.

Attendu que la proposition actuelle n'est pas conforme au mémoire présenté par la Ville de Duvernay.

Il est résolu :

Que le rapport de la Commission Sylvestre soit rejeté, tel que soumis.

Faute de secondeur, la proposition est nulle.

Rés. 65-95

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé d'offrir, dans les cas d'expropriations suivants, et aux personnes suivantes :

Lionel Sauriol pour partie du lot originnaire no: 446

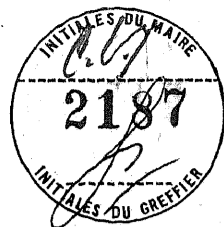
Four-Fifty Corporation pour partie du lot originnaire no: 451

dans les causes d'expropriation dont les numéros suivent :

20-2045 X, 20-2040 X et 3298,

comme compensation la superficie d'expropriation dudit terrain pour être appliquée sur le 5% de superficie des dits lots lorsqu'ils seront subdivisés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-96

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, le 2 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

André Thérin

Maire

Claude Lannu

Greffier



Session du 2 mars 1965.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 février 1965, tenue le 2 mars 1965, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Jacques Bourdon et Gérard Archambault, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien

Tous les chefs de services sont aussi présents.

M. l'Échevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-97

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un montant de \$ 250,992.37 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 février 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux : \$ 161,007.26
fonds capital : \$ 89,985.11

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-98

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la réclamation de M. Rosaire Bélanger - réf: usine d'épuration, soit acceptée et qu'un paiement de \$ 29,134.46 soit offert à M. R. Bélanger.

M. l'Échevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 65-99

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la contre-offre de " Boulevard Leblanc Realty Corporation " soit acceptée en partie et qu'un prix de \$ 0.40 au lieu de \$ 0.42 le pied carré soit offert pour la balance du terrain.

Que Me Rêmi Lamarche, notaire, soit autorisé à préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-10^a

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de février 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 666, amendant les règlements de zonage nos : 374 et 658 et abrogeant les règlements de zonage nos : 508, 577, 615, 642, quant à la zone " C " secteur ouest de la Cité, du côté sud du Boulevard de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay et amendant l'article 6-5 du règlement de construction no: 353.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 23 février 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Valmore Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 666.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon
Président

(signé) Valmore Rousseau
Greffier

Rés. 65-101

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 666, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Valmore Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 667, amendant les règlements de zonage nos : 374 et 658 et abrogeant le règlement no: 508 A quant à la zone " D " secteur ouest de la Cité, du côté nord du Boulevard de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est du secteur ouest de la Cité de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 23 février 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Valmore Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 667.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon
Président

(signé) Valmore Rousseau
Greffier



Session du 2 mars 1965.

Rés. 65-102

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 667, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Valmore Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-103

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les contraventions portant les numéros : A-11786 et A-11787 soient annulées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-104

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer un contrat pour droit de passage sur le lot 62, en faveur de l'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-105

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 2 mars 1965 et montrant les subdivisions des lots : 79-100, -101, -102, et 80-101, -102, -103, -104, -105 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-106

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 2 mars 1965 et montrant les subdivisions du lot : 81-293 à -306 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-107
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que des lettres de félicitations soient envoyées aux nouveaux directeurs de la Ligue des Propriétaires St-Maurice de Duvernay et la Ligue des Propriétaires de Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-108
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que deux projets d'aménagement avec croquis soient préparés pour le terrain "J.G.A." : un, montrant l'utilisation du magasin et l'autre, sans magasin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-109
Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 23 février 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-110
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Commission Scolaire de Pont-Viau de soumettre des estimés pour la construction d'un gymnase à la nouvelle école élémentaire projetée dans la Paroisse St-Maurice, dans le plus bref délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'un gymnase attenant à la nouvelle école projetée dans la Paroisse St-Maurice.

Rés. 65-111
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les travaux de réparations nécessaires soient faits sur le terrain situé sur le lot : P. 332, propriété de feu Viateur Therrien.

Adopté à l'unanimité.



Session du 2 mars 1965.

Rés. 65-112

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le nouvel organisme s'occupant de l'embellissement et de la protection d'arbres soit invité à venir rencontrer les membres de la Commission d'Urbanisme de la Cité.

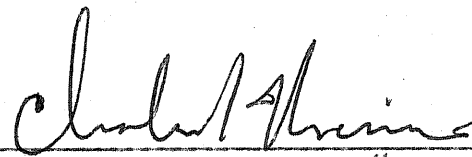
Adopté à l'unanimité.

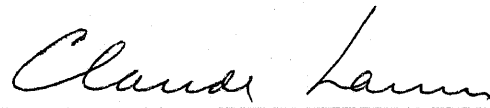
Rés. 65-113

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 16 mars 1965, à 8:05 heures p.m. au 2900 Roul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault, Jacques Paquette, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Sous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Échevin André Bastien est absent de son siège.

Rés. 65-114

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les minutes de l'assemblée régulière du 16 février 1965 ainsi que de l'ajournement du 2 mars 1965, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

À 8:28 heures p.m., M. l'Échevin René David quitte son siège.

Rés. 65-115

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 325,772.04, soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 16 mars 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux :	\$ 182,176.15
fonds capital :	\$ 143,595.89

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-116

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la contravention portant le numéro : D-2132, soit annulée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-117

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la résolution no: 65-80 soit amendée en changeant les mots : " le mardi 16 mars 1965 " pour : " le mardi 30 mars 1965 ".

Adopté à l'unanimité.



Session du 16 mars 1965.

Rés. 65-118

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une copie de la lettre de l'Honorable Ministre Pierre Laporte soit envoyée à tous les corps intermédiaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-119

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 11 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-120

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les numéros civiques suivants soient changés et remplacés comme suit :

370,	rue	Auriol	(pour)	385,	rue	Auriol
400	"	"	"	405	"	"
440	"	"	"	445	"	"
460	"	"	"	465	"	"
480	"	"	"	485	"	"
510	"	"	"	515	"	"
540	"	"	"	545	"	"
570	"	"	"	575	"	"
580	"	"	"	585	"	"
375	"	"	"	380	"	"

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de changer le zonage, quant à la classification des établissements de nettoyage à sec. de "industrie I" à "commercial".

Rés. 65-121

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Julien Lacroix, a.g., en date du 3 mars 1965 et montrant la subdivision du lot : 57-325 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-122

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 18 janvier 1965 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-217 à -220 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-123

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que toute maison construite sur les terrains portant les numéros : 65-2-217 à -220 incl., ait une cours arrière d'une profondeur minimum de 15 pieds et que la marge de recul soit d'un minimum de 20 pieds.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-124

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrrière, a.g., en date du 25 janvier 1965 et montrant les subdivisions du lot : 62-575 à -582 incl. du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-125

Proposé par M. Jacques Paquette
 Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 5 février 1965 et montrant les subdivisions du lot : 68-210 et -211 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-126

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g., en date du 9 octobre 1964 et montrant les subdivisions du lot : 329-70 et -71 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-127

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 2 mars 1965 et montrant la subdivision du lot : 81-341 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-128

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les plans architecturaux et d'implantation d'un " Dairy Belle " sur le lot : 81-341, soient acceptés, avec toutefois les restrictions suivantes :

- 1) Exclure l'annonce " Dairy Belle " dans le pignon avant.
- 2) Exclure les annonces attachées à la marquise.
- 3) Que les deux toilettes soient installées au rez-de-chaussée plutôt qu'une au rez-de-chaussée et l'autre à l'étage supérieur.
- 4) Que la grande annonce extérieure soit réduite de façon à éliminer les deux " bras "
- 5) Que le stationnement et la ruelle soient communs avec les autres magasins qui seront bâtis à l'est de cet édifice.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-129

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, prenne toutes les mesures nécessaires pour contester les demandes de Mme Aurette Laurent-Trudeau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-130

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité de Duvernay accorde son entier appui à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités dans les représentations qu'elle fera à la Régie des Transports du Gouvernement Fédéral.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-131

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un montant de \$ 175.00 soit voté à la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-132

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Pour faire suite à la communication de M. René David, échevin, au sujet du Pont Papineau, qu'un comité, formé de M. le Maire Charles E. Thérien, MM. les Échevins André Bastien et Gérard Archambault, Me Jean Allaire, le Directeur des Services ainsi que de l'Urbaniste, soit nommé pour étudier les mesures à prendre et les représentations à faire sur toutes les questions relatives au Pont Papineau.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec est dissident à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Rés. 65-133

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un rapport soit présenté au Conseil, lors de la prochaine assemblée, par l'aviseur légal, le Directeur des Services et le Surintendant des Travaux Publics sur les mesures à prendre pour débayer le fossé du Rang St-Elzéar en face du numéro civique: 2103.

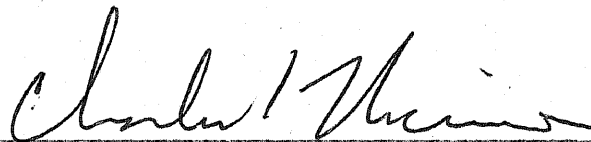
Adopté à l'unanimité.

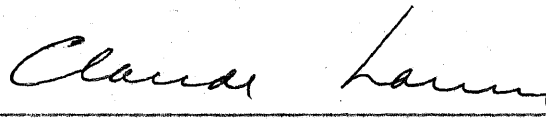
Rés. 65-134

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 30 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 16 mars 1965, tenue le 30 mars 1965, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Gérard Archambault et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-135

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux d'aqueduc prévus au règlement no: 660 (contrat : 31).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-136

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité, formé de MM. Pierre Labrecque, ing. et Valmore Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-137

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.-, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-138

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes de l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-139

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix du journal : La Presse, soient demandées pour la collecte des vidanges dans les limites de la Cité de Duvernay pour l'année 1965-66, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 20 avril 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-140

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de Fer du Canada (Statuts révisés du Canada, 1952, Chap. 234, Art. 378, Para.2) ce Conseil, par les présentes, approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de cette municipalité, et consent à ce que ladite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement et les travaux de construction de ces dernières soient faits sous la surveillance des ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Letendre, dont l'approbation liera la municipalité.

Que ce Conseil autorise par les présentes ladite compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes, grand-routes, squares et lieux publics de cette municipalité de façon à ce qu'ils ne gênent en rien les dites lignes de téléphone ; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de ladite compagnie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-141

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Cité de Chomedey de régulariser les heures d'opération des carrières situées dans leur ville, en bordure de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-142

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, prenne toutes les mesures nécessaires pour que la "Carrière Beaudry" respecte les règlements de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de MM. Pierre Labrecque, ing. et Valmore Rousseau fait rapport au Conseil que les extensions aux trois plus basses soumissions sont conformes.



Rés. 65-143

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 132,514.-, fournie par " J. E. Construction Inc." en date du 30 mars 1965, pour l'exécution de travaux d'aqueduc prévus au règlement no: 660 (contrat : 31), soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 661.

Rés. 65-144

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 661, pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rangs Haut St-François, Bas St-François, la Montée St-François (entre le Rang Haut St-François et le Rang St-Elzéar) ainsi que le Rang St-Elzéar, d'après les plans des ingénieurs Gendron & Lefebvre et pourvoyant à un emprunt de \$ 390,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi 14 avril 1965, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Paquette et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-145

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un avis écrit soit envoyé à tous les électeurs-propriétaires du quartier no: 3, concernant le règlement no: 661.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-146

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 670, amendant le règlement de construction et de zonage no: 353, articles 7-41 et 8-31 quant à la classification des établissements de nettoyage à sec, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi 14 avril 1965, de 7 à 8 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Paquette et le greffier M. Claude Lamy soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-147

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay, tenue le 29 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-148

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'urbaniste de la Cité de Duvernay recommande au Conseil l'engagement d'un architecte-paysagiste pour les Parcs St-Victor, Des Ormeaux et St-Maurice.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-149

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les plans fournis par les architectes Poulin & Ayotte pour la construction d'un gymnase dans l'école projetée par la Commission Scolaire de Pont-Viau, soient vérifiés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-150

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay, tenue le 25 mars 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-151

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme pour l'embellissement par les arbres, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-152

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 15 mars 1965 et montrant la subdivision du lot : 544-5, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Session du 30 mars 1965.

Rés. 65-153

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le changement de zonage cadastre : 324-34 soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-154

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, la demande de permis par M. C.E. Rousille pour entreposage soit refusée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-155

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le plan préparé par M. J. Lemay, a.g. et montrant le cadastre : 544-5, soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-156

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 4 février 1964 et montrant les subdivisions du lot : 353-1 à -66 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de porter l'amende maximum de \$ 40.00 à \$ 100.00.

Rés. 65-157

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de M. Milan Hofman de lui remettre le terrain portant le numéro de cadastre : 60-775, soit remise à notre aviseur légal pour étude, considération, suggestions et recommandation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-158

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale de bien vouloir étendre
du gravier chaque côté du Boulevard Lévesque dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement
en vue de l'achat, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains dans le
Centre Industriel au nord du Boul. d'Autenil.

Rés. 65-159

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Qu'une demande soit faite à la Voirie Provinciale pour l'éclairage aux
alentours du nouveau viaduc sur la Route no: 18.

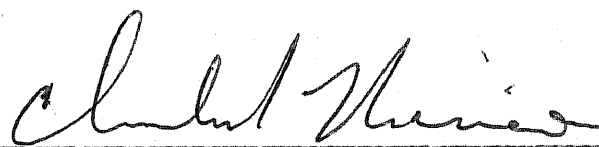
Adopté à l'unanimité.

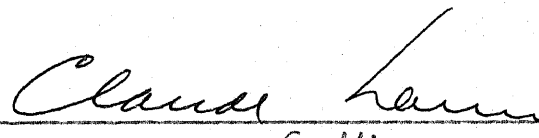
Rés. 65-160

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 13 avril 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Session du 13 avril 1965.

Province de Québec,
Cité de Douvrou.

Deuxième séance d'ajournement de l'Assemblée régulière du 16 mars 1965, tenue le 13 avril 1965, à 8:40 heures p.m. au 2000 Rou. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Gérard Archambault et Jacques Bourdon, prenant chacun sous la présidence de M. le Maire Charles E. Stérien.

Tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin René David est absent de son siège.

Rés. 65-161

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les états financiers pour les opérations se terminant le 31 décembre 1964, compilés et soumis par les vérificateurs : M. C. Albert Poissant, C.A. et M. G. Courey, C.A., soient et sont approuvés et acceptés par les membres du Conseil de la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-162

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le sous-officier rapporteur soit payé \$ 25.00 pour la journée et le greffier \$ 18.00 pour la journée, lors de l'élection du 3 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-163

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le salaire du président d'élection soit de \$ 300.- et le salaire du secrétaire d'élection de \$ 150.00.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-164

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que Me Jean Allaire soit nommé comme aviseur légal lors de la journée du scrutin qui sera tenu le 3 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-165

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le nom de la rue - cadastre : 58-407, 60-883, 483-46 et 483-48, soit changé de : "Notre-Dame-de-Gatineau" à "Marie-Victorin".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-166

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que le nom de la rue " Place Josat " soit changé pour " Place des Portiers ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-167

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charleragne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemaire, a.g. en date du 31 mars 1965 et montrant les subdivisions du lot : 60-945 à -947 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-168

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemaire, a.g. en date du 18 mars 1965, et montrant la subdivision du lot : 500-6 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-169

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des mesures soient prises envers la Ville de St-Vincent-de-Paul pour que le commerce de pépinière à la limite de St-Vincent-de-Paul, sur le Boulevard Lévesque, soit arrêté et que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, assiste dans ces mesures.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-170

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Létendre pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues montrées aux plans nos : A-1000 et A-1001 préparés par le Service d'Urbanisme de la Cité.

Adopté à l'unanimité.



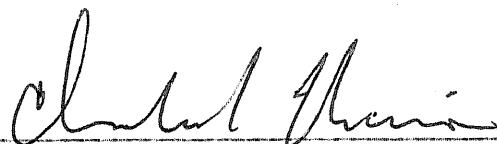
Session du 13 avril 1965.

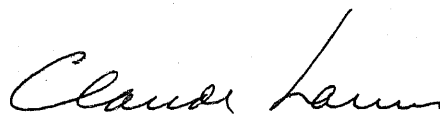
Rés. 65-171

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 20 avril 1965, à 8:08 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Jacques Paquette et Jacques Bourdon, forrant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Stérien.

Sous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

MM. les Échevins Charleragne Le Scouarnec et René David sont absents de leur siège.

Rés. 65-172

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 16 mars 1965 ainsi que des ajournements du 30 mars et 13 avril 1965, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-173

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un montant de \$ 297,832.20 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 avril 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux :	\$ 225,720.23
fonds capital :	\$ 72,102.97

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 661, pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc dans le Rang Haut St-François et le Rang St-Elzéar, le Rang Bas St-François et la Montée St-François (entre le Rang Haut St-François et le Rang St-Elzéar), d'après les plans des ingénieurs Gendron & Lefebvre et pourvoyant à un emprunt de \$ 290,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 11 avril 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Paquette et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 503 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 661.

Du que plus de 40 électeurs-propriétaires se sont opposés, le président d'assemblée décide de référer le règlement au Conseil pour étude.

(signé) Jacques Paquette

Président

(signé) Claude Lamy

Greffier



Rés. 65-174

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 661, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Paquette et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis et que ledit règlement soit mis à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 670, amendant le règlement de construction et de zonage no: 353, articles 7-11 et 8-31 quant à la classification des établissements de nettoyage à sec.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 14 avril 1965, au 2900 Boul de la Concorde, entre 7 et 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Paquette et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 670.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Paquette	(signé) Claude Lamy
Président	Greffier

Rés. 65-175

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 670, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Paquette et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la collecte des vidanges pour l'année 1965-66.

Les deux soumissionnaires, soit : Enlèvement des Rebutts Metropole Ltée. et Enlèvement Sanitaire des Rebutts Inc. ont fourni le même prix, soit \$ 33,000.00.

Rés. 65-176

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 33,000.- fournie par "Enlèvement Sanitaire des Rebutts Inc." en date du 20 avril 1965, pour la collecte des vidanges dans la Cité de Duvernay, pour l'année commençant le 1er juin 1965 et se terminant le 31 mai 1966, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-177

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le chèque de dépôt-soumission soit remis à la compagnie "Enlèvement des Rebuta Metropole Ltée."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-178

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de mars 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-179

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil de la Cité de Duvernay se porte garant du fait que l'avis de convocation de l'assemblée des électeurs-proprétaires n'ait été publié qu'en français seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-180

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un vote de félicitations soit fait à M. Charles E. Thérien, maire de Duvernay, pour sa nomination à la présidence de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-181

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le Directeur des Services soit autorisé à offrir \$ 0.10 le pied carré aux propriétaires de terrains dans le Centre Industriel de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame-des-Écores, concernant le nouveau mode de distribution du produit de la taxe de vente.

- Le Conseil accuse réception de ladite lettre.



Session du 20 avril 1965.

Rés. 65-182

Proposé par M. André Bantien
Secondé par M. Jacques Haquette

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Claude Thomin
Maire

Claude Lamm
Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 18 mai 1965, à 8:15 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins Raymond Gascon, Normand Prescott, Jacques Paquette, Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault et André Bastien, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Serment d'Office

Je, Charles E. Thérien, courtier en immeuble, demeurant au 2665 rue Daudet à Duvernay, ayant été dûment élu "maire" de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

(signé) Charles E. Thérien

Charles E. Thérien

Assermenté devant moi,
à Duvernay, P. Que.
ce 4e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lamy, greffier.

Serment d'Office

Je, Raymond Gascon, gérant, demeurant au 845, rue des Cormiers à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 1 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

(signé) Raymond Gascon

Raymond Gascon

Assermenté devant moi,
à Duvernay, P. Que.
ce 4e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lamy, greffier.



Session du 18 mai 1965.

Serment d'Office

Je, Normand Prescott, directeur général adjoint, demeurant au 21, Croissant d'Avancour à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 2 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

(signé) Normand Prescott
Normand Prescott

Assermenté devant moi,
à Duvernay, P. Que.
ce 14 jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy
Claude Lamy, greffier.

Serment d'Office

Je, Jacques Paquette, comptable, demeurant au 5623, Bas St-François à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 3 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

(signé) Jacques Paquette
Jacques Paquette

Assermenté devant moi,
à Duvernay, P. Que.
ce 16 jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy
Claude Lamy, greffier.

Serment d'Office

Je, Gérard Archambault, pressier, demeurant au 635, rue Ratisseau à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 5 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

(signé) Gérard Archambault
Gérard Archambault

Assermenté devant moi,
à Duvernay, P. Que.
ce 14 jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy
Claude Lamy, greffier.



Serment d'Office

Je, Charlemagne Le Scouarnec, représentant, demeurant au 6269 Boulevard Lévesque à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 4 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

(signé) Charlemagne Le Scouarnec
Charlemagne Le Scouarnec

Assermenté devant moi,
à Duvernay, P. Que.
ce 4e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy
Claude Lamy, greffier.

Serment d'Office

Je, André Bastien, courtier d'assurances, demeurant au 172, Montée Masson à Duvernay, ayant été dûment élu "échevin" du quartier no: 6 de la Cité de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

(signé) André Bastien
André Bastien

Assermenté devant moi,
à Duvernay, P. Que.
ce 4e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy
Claude Lamy, greffier.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée pour la mise en nomination des candidats à la Mairie et à l'Échevinage pour les quartiers nos : 1, 2, 3, 4, 5, 6, à l'élection du 3 mai 1965.



Session du 18 mai 1965.

Cette assemblée eut lieu le 26 avril 1965, de midi à deux heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde (Duvernay) sous la présidence de M. Claude Lamy, président d'élection.

Ont été mis en nomination à la mairie et à l'échevinage pour les différents quartiers, comme suit :

Mairie

Jacques Bourdon, secrétaire-trésorier
875, rue Des Cormiers (Duvernay)

Léo Y. Robinson, représentant
175, Cr. Cassino (Duvernay)

Charles E. Thérien, courtier en immeuble
2665, rue Daudet (Duvernay)

Echevinage

Quartier no : 1

Raymond Gascon, gérant
845, rue Des Cormiers (Duvernay)

Lionel Vaillon, constructeur
2620, rue Daudet (Duvernay)

Jacques Thibodeau, représentant
2670, rue Rosemère (Duvernay)

Quartier no : 2

Normand Prescott, directeur général adjoint
21, Cr. d'Avauvour (Duvernay)

Guy Diau, représentant
1965, Boul. de la Concorde (Duvernay)

Quartier no : 4

Jean-Marie Bourquignon, voyageur de commerce
6521, Boul. Lévesque (Duvernay)

Charlemagne Le Scouarnec, représentant
6269, Boul. Lévesque (Duvernay)

Quartier no : 5

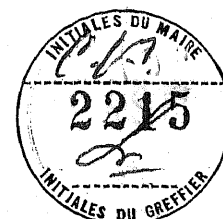
Gérard Archanbault, pressier
635, rue Batiscon (Duvernay)

Roger Grenier, assistant-directeur
1067, rue De Grand Pré (Duvernay)

Quartier no : 6

André Bastien, courtier d'assurances
172, Montée Masson (Duvernay)

Albert Hébert, dessinateur
6509, Boul. Lévesque (Duvernay)



A 1:42 heures p.m. j'ai remis à M. Lionel Jaillon son bulletin de présentation pour complétion, vu qu'il manquait le nombre requis d'électeurs éligibles du quartier no: 1 pour la candidature.

A 1:56 heures p.m. M. Lionel Jaillon me remet son bulletin de présentation complété et après vérification, ce bulletin a été admis.

En conséquence, aucun bulletin de présentation n'a été refusé pour cause d'irrégularité.

Dans le quartier no: 3, M. Jacques Paquette n'a pas d'opposant, dont il est élu par acclamation.

Donc, il y aura élection à la mairie dans tous les quartiers et élection à l'échevinage dans les quartiers : 1, 2, 4, 5, 6.

En foi de quoi, j'ai signé ce 26e jour d'avril 1965 à Duvernay.

(signé) Claude Lamy
Président d'élection

Rés. 65-183

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le procès-verbal de la mise en nomination des candidats pour l'élection du 3 mai 1965, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal du relevé du scrutin de l'élection du 3 mai 1965, tenu le 4 mai 1965, à 10:00 heures a.m. au 2900 Boul. de la Concorde à Duvernay, sous la présidence de M. Claude Lamy, officier-rapporteur ; MM. Charles E. Thérien, Jacques Bourdon, Raymond Gascon, Normand Prescott, Gérard Archambault, André Bastien, Jacques Thibaudeau, candidats, étaient présents.

Le décompte a donné les résultats suivants :

Quartier no: 1	J. Bourdon	L.J. Robinson	C.E. Thérien	R. Gascon	L. Jaillon	J. Thibaudeau	(R)	(G)
poll no: 1	70	5	58	66	5	55	7	10
poll no: 2	81	4	61	71	11	63	9	-
poll no: 3	73	3	66	69	6	70	6	33
poll no: 4	77	2	57	59	10	65	13	-
poll no: 5	66	2	52	59	9	51	2	13
	<u>367</u>	<u>16</u>	<u>294</u>	<u>324</u>	<u>41</u>	<u>304</u>		



Session du 18 mai 1965.

Quartier no: 2

	<u>J. Bourdon</u>	<u>L.J. Robinson</u>	<u>C.E. Thérien</u>	<u>N. Prescott</u>	<u>G. Uiau</u>	<u>Rejetés</u>	<u>Yâtés</u>
poll no : 1	74	4	57	81	51	13	-
poll no : 2	63	7	53	69	57	13	-
poll no : 3	81	4	57	84	57	15	-
poll no : 4	70	5	63	75	63	7	7
poll no : 5	65	1	63	58	72	14	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>		
	353	21	293	367	300		

Quartier no: 3

poll no : 1	8	0	43			3	-
poll no : 2	2	0	32			3	-
poll no : 3	1	0	29			2	-
poll no : 4	1	1	25			2	7
poll no : 5	5	0	25			-	2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>				
	17	1	154				

Quartier no: 4

				<u>J.M. Bourguignon</u>	<u>C. LeScomarnec</u>		
poll no : 1	63	1	68	53	81	5	6
poll no : 2	67	4	73	64	81	3	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>		
	130	5	141	117	162		

Quartier no: 5

				<u>G. Archambault</u>	<u>R. Grenier</u>		
poll no : 1	65	6	57	66	61	6	-
poll no : 2	67	4	55	74	55	5	2
poll no : 3	72	5	47	55	68	5	-
poll no : 4	51	9	50	61	51	2	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>		
	255	24	209	256	235		

Quartier no: 6

				<u>A. Bastien</u>	<u>A. Hébert</u>		
poll no : 1	22	2	36	43	21	11	1
poll no : 2	27	3	35	48	22	18	-
poll no : 3	17	2	33	34	21	-	7
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>		
	66	7	104	125	64		



Total à la Mairie

	<u>Jacques Bourdon</u>	<u>Léo J. Robinson</u>	<u>Charles E. Thérien</u>
Quartier no : 1	367	16	294
Quartier no : 2	353	21	293
Quartier no : 3	17	1	154
Quartier no : 4	130	5	141
Quartier no : 5	255	24	209
Quartier no : 6	66	7	104
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1188	74	1195

M a i r e

Le président d'élection proclame élu M. Charles E. Thérien par une majorité de 7 votes.

E c h e v i n s

- Quartier no: 1 Le président d'élection proclame élu M. Raymond Gascon par une majorité de 20 votes.
- Quartier no: 2 Le président d'élection proclame élu M. Normand Prescott par une majorité de 67 votes.
- Quartier no: 3 A défaut d'opposant, M. Jacques Paquette est proclamé élu par acclamation.
- Quartier no: 4 Le président d'élection proclame élu M. Charlemagne Le Scouarnec par une majorité de 45 votes.
- Quartier no: 5 Le président d'élection proclame élu M. Gérard Archambault par une majorité de 21 votes.
- Quartier no: 6 Le président d'élection proclame élu M. André Bastien par une majorité de 61 votes.

Donné à Duvernay, P. Que.
sous mon serment d'office,
ce 5e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy

Claude Lamy, président d'élection



Session du 18 mai 1965.

Rés. 65-184

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal du relevé du scrutin de l'élection du 3 mai 1965, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal du recomptage de l'élection du 3 mai 1965, tenu le 7 mai 1965, à la Cour du Magistrat, sous la présidence de M. le Juge Aristide Brossard, juge de district et président du dépouillement du scrutin.

Résultat du recomptage, comme suit :

Monsieur Jacques Bourdon a obtenu : 1189 votes ;

Monsieur Léo J. Robinson a obtenu : 75 votes ;

Monsieur Charles E. Thérien a obtenu : 1200 votes ;

J'ai donc proclamé M. Charles E. Thérien maire avec une majorité de 11 votes.

Donné à Duvernay, P. Que.
sous mon serment d'office,
ce 11e jour de mai 1965.

(signé) Claude Lamy
Claude Lamy, officier-rapporteur

Rés. 65-185

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal du recomptage de l'élection du 3 mai 1965, tenu le 7 mai 1965, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-186

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 20 avril 1965 soient adoptées telles que soumises, à condition qu'elles soient envoyées aux deux nouveaux échevins.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-187

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'émission d'obligations en vertu des règlements nos : 595, 647 et 649.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-188

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'offre faite par " La Banque Provinciale du Canada " pour l'achat de \$ 449,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, datées du 1er juin 1965, au prix de Quatre-vingt-dix-huit et Trois Centièmes pour Cent (98.03%) et que la Cité de Duvernay émettra comme suit :

\$ 449,000.- à 5 $\frac{1}{2}$ % l'an - 1er juin 1965 à 1975 inclusivement, dont \$ 312,000.00 en 1975; telle émission étant faite en vertu des règlements nos : 595, 647 et 649, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de " La Banque Provinciale du Canada " en date du 17 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-189

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à vendre à " La Banque Provinciale du Canada " \$ 449,000.- d'obligations de la Cité de Duvernay, en vertu des règlements nos : 595, 647 et 649, au prix de 98.03%, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de " La Banque Provinciale du Canada ", en date du 17 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-190

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les obligations comprises dans l'émission de \$ 449,000.- et émises en vertu :

du règlement no: 595 pour un montant de \$ 4,000.00 ;

du règlement no: 647 pour un montant de \$ 135,000.00 ;

du règlement no: 649 pour un montant de \$ 310,000.00 ;

soient datées du 1er juin 1965. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto ; un intérêt à un taux n'excédant pas 6% par an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, au porteur, aux mêmes endroits que le capital ; lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun des dits règlements.

Adopté à l'unanimité.



Session du 18 mai 1965.

Rés. 65-191

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le tableau d'amortissement du règlement no: 649 soit remplacé par le suivant :

1)	\$ 7,950.-	11)	\$ 13,800.-
2)	8,950.-	12)	14,800.-
3)	9,950.-	13)	15,750.-
4)	9,950.-	14)	17,750.-
5)	10,900.-	15)	19,750.-
6)	10,900.-	16)	21,750.-
7)	11,900.-	17)	23,750.-
8)	11,850.-	18)	23,600.-
9)	12,850.-	19)	25,500.-
10)	12,850.-	20)	25,500.-

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-192

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que pour l'emprunt total de \$ 449,000.- autorisé par les règlements nos : 595, 647 et 649, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de dix ans (ou quinze ans, selon le cas) au lieu du terme de vingt ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-193

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-194

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1965 soit homologué, moins les plaintes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-195

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que M. l'Échevin André Bastien soit nommé " pro-maire " pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-196

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois d'avril 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-197

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que la journée du 21 juin 1965 soit proclamée " Journée de la Croix Rouge " dans la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-198

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Que la construction d'un gymnase dans l'école projetée par la Commission Scolaire de Pont-Viau sur la rue Rochefort, soit acceptée en principe, sujette à révision quant au prix qui a changé à cause des normes du Ministère de l'Instruction Publique.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-199

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Raymond Gascon

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la compagnie des Chemins de Fer du Pacifique Canadien et notre cité, concernant la construction d'une traverse en dessous au millage 2.97, subdivision de Trois-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-200

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 64-319 soit amendée et qu'à l'avenir la publication de tous les avis publics soit faite dans un journal français et un journal anglais.

MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec enregistrent leur dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.



Session du 18 mai 1965.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de réglementer les clôtures autour des piscines.

Rés. 65-201

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, tenue le 17 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-202

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan du parc Dollard, produit par M. Claude Langlois et M. Denis Trudeau, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-203

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Service de la Récréation de la Cité soit le seul coordonnateur des activités qui auront lieu dans les gymnases de Duvernay, aux heures acceptées par les Commission Scolaires et la Cité (le tout par contrat).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-204

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement du sport établi pour le service de la récréation de Duvernay soit adopté en principe.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-205

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'en ce qui concerne le "baseball" les tarifs suivants soient acceptés

Moustique & Pee Wee	\$ 2.50	et	\$ 1.50
Bantam	3.00	et	2.00
Midget	3.50	et	2.50

le tout en prévision d'une cédule de 80 parties pour ces quatre catégories.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-206

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Échevin Jacques Paquette soit le représentant du Conseil à la Commission d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la préparation d'un plan d'aménagement du bord de l'eau - secteur ouest.

Rés. 65-207

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemay, a.g. en date du 7 avril 1965 et montrant les subdivisions des lots : 60-948 à -988 ; 483-49 à -53 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-208

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Fernand Lemay, a.g. en date du 7 avril 1965, sous la description suivante :

rues : 60-948, 483-50, 60-949, 60-950, 60-951, 60-952 et 60-953 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article -7- du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. Fernand Lemay, a.g. en date du 7 avril 1965 et décrites comme suit audit plan :

rues : 60-948, 483-50, 60-949, 60-950, 60-951, 60-952 et 60-953 ;

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-209

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan d'amélioration au 510, rue Joubert (Duvernay) soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-210

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Que les permis de construction sur les lots : 508-88, -89, -92, -93, -96, -97 et -100, soient accordés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-211

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que MM. Jacques Paquette, Robert Jeasdale et Claude Langlois soient délégués au Congrès de l'A.C.U.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "La Ligue des Propriétaires St-Maurice de Duvernay".

Le Conseil désire accuser réception de leur aimable lettre et remercie les membres de ladite ligue pour leur coopération.

Rés. 65-212

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que la lettre de la Caisse Populaire de Duvernay soit remise au Service d'Urbanisme, pour étude et recommandation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-213

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Norwand Prescott

Qu'une étude détaillée soit faite sur les possibilités de construire une piscine intérieure dans la Cité de Duvernay, à savoir :

- a) le coût ;
- b) la rentabilité ;
- c) les avantages qu'une telle construction procurerait aux citoyens de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Attendu qu'un nouveau conseil de ville vient d'être élu à la Cité de Duvernay ;

Attendu qu'il est utile que des citoyens soient invités à faire partie d'une commission indispensable au travail des membres du Conseil de la Cité ;

Attendu qu'il est nécessaire que ces citoyens soient soigneusement choisis ;

Il est proposé :

- a) qu'une commission d'Urbanisme soit formée ;
- b) qu'à la commission d'Urbanisme, soient nommés par les corps intermédiaires concernés :
un directeur de la Chambre de Commerce
un directeur de la Jeune Chambre de Commerce
un directeur de chacune des Lignes des Propriétaires
- c) qu'un architecte soit nommé dont le nom devrait être suggéré par les représentants des corps intermédiaires sus-mentionnés ;
- d) que l'urbaniste de la Cité fasse, d'office, partie de cette commission ;
- e) qu'un échevin désigné par le Conseil, non éligible à la présidence de cette commission, fasse partie de cette commission ;
- f) que la durée du mandat d'office soit de 1 an à compter de la date de la première réunion officielle de la commission ;
- g) que le mandat de chacun des membres de cette commission soit renouvelable.

Avis de Motion

M. l'Échevin Normand Prescott donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de la Commission d'Urbanisme.

Attendu qu'un nouveau conseil de ville vient d'être élu à la Cité de Duvernay ;

Attendu qu'il est utile que des citoyens soient invités à faire partie d'un comité consultatif indispensable au travail des membres du Conseil de la Cité ;

Rés. 65-214

Il est proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

- a) qu'un comité consultatif des loisirs soit formé ;
- b) qu'au comité consultatif des loisirs soient nommés, par les corps intermédiaires concernés :
 - 1o un directeur de chacun des organismes de loisirs de la Cité ;
 - 2o un directeur de la Chambre de Commerce ;
 - 3o un directeur de la Jeune Chambre de Commerce ;
 - 4o un directeur délégué par les Lignes des Propriétaires ;



- c) que le responsable des sports et des loisirs de la Cité fasse partie d'office de ce comité ;
- d) qu'un échevin désigné par le Conseil, non éligible à la présidence du comité, fasse partie de ce comité ;
- e) que la durée du mandat d'office soit d'un (1) an à compter de la date de la première réunion officielle du comité consultatif ;
- f) que le mandat de chacun des membres de ce comité consultatif soit renouvelable.

M. l'Échevin Jacques Paquette,
Secondé par M. l'Échevin Charlemaigne Le Scouarnec,

Vient en amendement et propose :

Que ces différents items soient mis à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Jacques Paquette, Charlemaigne Le Scouarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Raymond Gascon et Normand Prescott.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Attendu que, dans l'intérêt des citoyens, le Conseil doit être représenté le plus adéquatement possible au Comité Consultatif des Loisirs ;

Attendu que le Conseil compte actuellement un échevin, Normand Prescott, spécialité dans l'éducation de la jeunesse ;

Attendu que cet échevin a pu profiter d'une longue expérience des sports et des loisirs grâce à ses fonctions antérieures de responsable de terrain de jeux dans une ville, de directeur des sports à l'École Normale Jacques Cartier, de directeur des sports et du Comité des Jeunes de la Palestre Nationale, de directeur-adjoint de la section d'éducation physique de l'Université de Montréal ;

Rés. 65-215

Il est proposé par M. Raymond Gascon,

Que M. Normand Prescott soit nommé au Comité Consultatif des Loisirs de la Cité de Duvernay.

Suite de secondeur, cette proposition est rejetée.



Attendu qu'il est utile que soient bien informés les citoyens sur l'administration de la Cité ;

Rés. 65-216

Il est proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Qu'une copie du bilan du dernier exercice financier soit expédiée au secrétaire de tous les corps intermédiaires.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la pose de l'aqueduc sur la rue Bourgeois.

Rés. 65-217

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des estimés soient demandés pour la pose de l'aqueduc sur la rue Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-218

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une clôture sur le Parc de Duvernay-nord soit construite le plus tôt possible autour du puits d'alimentation situé dans ce même parc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-219

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Qu'un vote de félicitations soit offert aux employés de la Cité de Duvernay ainsi qu'au Corps de Police pour le magnifique travail accompli avant, pendant et après les élections.

Adopté à l'unanimité.

~~Rés. 65-220~~

~~Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec~~

~~Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales à autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire en montant de \$ 100,000.- échéant le 25 mai 1965, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.~~

~~Adopté à l'unanimité.~~



Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 100,000.- au fonds général, autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 25 novembre 1964 et échu le 25 mai 1965, tel prolongement devant être fait jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer lesdits billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-220

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 1er juin 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles E. Thérien

Maire

Claude Lamy

Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:02 heures p.m., le 1er juin 1965, seuls se sont présentés : MM. les Echevins Raymond Gascon et Normand Prescott.

Après l'attente réglementaire de trente (30) minutes,

Rés. 65-221

Il est proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Que l'assemblée soit ajournée au 8 juin 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté.

Claude Lamm

Greffier



Session du 7 juin 1965.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 7 juin 1965, à 7:02 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents

Rés. 65-222

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 215,644.76 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 18 mai 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux :	\$ 201,699.87
fonds capital :	\$ 13,944.89

Adopté à l'unanimité.

M. Normand Prescott demande qu'à l'avenir, les salaires soient regroupés selon les différents départements.

Rés. 65-223

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 100,000.- échéant le 25 mai 1965, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-224

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 100,000.- au fonds général autorisé par la Commission Municipale de Québec en date du 25 novembre 1964 et échu le 25 mai 1965, tel prolongement devant être fait jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les dits billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-225

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-226

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-227

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les plans du gymnase de l'École primaire mixte de la rue Rochefort, à être construit par la Commission Scolaire de Pont-Viau, soient acceptés et que la dépense de \$ 37,338.48 soit aussi acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-228

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée régulière de la Commission d'Urbanisme de la Cité tenue le 31 mai 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-229

Proposé par M. Charlemagne Le Scornec
Secondé par M. Normand Prescott

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, à savoir :

- 1.- que la construction de la Caisse Populaire soit permise sur le terrain adjacent à l'Hôtel de Ville ;
 - 2.- que des esquisses préliminaires soient préparées pour la Caisse Populaire par un architecte de leur choix en collaboration avec l'architecte-conseil de la ville et le service d'urbanisme ;
 - 3.- que l'aménagement de la bâtisse soit en harmonie avec l'aménagement de l'Hôtel de Ville et de l'Église Presbytérienne ;
 - 4.- qu'un nombre de places de stationnement suffisant pour les pleines opérations soit prévu ;
- soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 juin 1965.

Rés. 65-230

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, concernant la construction de bâtisses industrielles pour M. Jean Louis Arcand, soit acceptée, comme suit :

" que le permis de construction soit émis aux conditions suivantes :

1. que la bâtisse ait sa façade sur le Boulevard Lafayette ;
2. que le propriétaire soumette un plan de stationnement ainsi qu'un plan de lotissement ;
3. que la bâtisse soit construite selon les devis corrigés par les architectes Poulin & Ayotte et selon la deuxième esquisse soumise par le propriétaire ;

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-231

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, un rapport, au sujet des panneaux publicitaires posés par les constructeurs, soit demandé au Service d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-232

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 28 décembre 1964 et montrant les subdivisions des lots : 79-97 à -125, 80-101 à -130, 81-294 à -352 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-233

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 25 mai 1965 et montrant la subdivision du lot : 508-1076 (annulant et remplaçant les lots : 508-84, -85, -88, -89, -92, -93, -96, -97 et -100) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution et qu'il soit signé par les propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-234

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le changement de zonage - cad. 324-19 soit refusé et qu'un rapport soit demandé à l'urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-235

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Jacques Paquette

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, le changement de zonage - cad. 354-1 et P. 355, soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-236

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le projet de construction d'un duplex sur le lot : 66-85 soit mis à l'étude jusqu'à ce qu'un rapport préliminaire soit soumis par l'urbaniste.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-237

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le recensement pour l'année 1965, tel qu'effectué par le Service d'Urbanisme, soit de 19,204 habitants, comme suit :

	<u>1964</u>	<u>1965</u>
secteur ouest	13,735	15,344
secteur est	2,892	2,966
secteur nord	869	891
	<u> </u>	<u> </u>
Total :	<u>17,496</u>	<u>19,204</u>

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 672.

Rés. 65-238

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 672, concernant la construction de clôtures autour des piscines, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 juin 1965.

Rés. 65-239

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme, concernant l'adoption du règlement no : 674, soit suivie et en conséquence, l'adoption dudit règlement est refusée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-240

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le règlement no: 674 soit lu.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec,
Secondé par M. l'Échevin André Bastien,

Vient en amendement et propose :

Que le règlement no: 674 ne soit pas lu.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. Normand Prescott, Raymond Gascon, Jacques Paquette et Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

R è g l e m e n t n o : 6 7 4

Règlement amendant le règlement no: 471, concernant " La Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay "

Attendu qu'un avis de motion a été donné en date du 18 mai 1965 à l'effet d'amender le règlement no: 471, concernant la " Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay " ;

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Cité et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit :

Article 1.- Le sous-paragraphe " 4 " du paragraphe intitulé " Membres " est amendé en remplaçant le chiffre - 7 - par le chiffre - 10 - (dix).

Article 2.- Le sous-paragraphe " 5 " du paragraphe intitulé " Membres " est remplacé par le suivant :

" 5 " : Les membres de la Commission sont les suivants :

- le maire comme membre " ex-officio "
- un (1) membre du Conseil nommé par le Conseil
- un (1) directeur de la Chambre de Commerce nommé par ce corps intermédiaire.
- un (1) directeur de la Jeune Chambre de Commerce nommé par ce corps intermédiaire
- un (1) directeur de la Ligue des Propriétaires de Duvernay-est nommé par ce corps intermédiaire



- un (1) directeur de la Ligue des Propriétaires Les Ecoles nommé par ce corps intermédiaire
- un (1) directeur de la Ligue des Propriétaires St-Maurice nommé par ce corps intermédiaire
- un (1) architecte nommé par les représentants des cinq (5) corps intermédiaires nommés ci-dessus
- le directeur des services de la cité
- le directeur du service d'urbanisme de la cité.

Article 3. - L'alinéa suivant est ajouté au sous-paragraphé "6" du paragraphe intitulé "Membres" :

" l'Échevin désigné par le Conseil n'est pas éligible à la présidence de la Commission ".

Article 4. - Le sous-paragraphé suivant est ajouté après le sous-paragraphé " 6 " du paragraphe intitulé "Membres" :

" 7 " La durée du mandat de chacun des membres de la Commission est de (1) un an à compter de la date de la première réunion à laquelle ledit membre a assisté. Un tel mandat est renouvelable.

Article 5. - Le paragraphe " 8 " intitulé " Quorum " est amendé en remplaçant le chiffre " quatre (4) " par " six (6) ".

Article 6. - Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Rés. 65-241

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les noms de rues suivants soient acceptés, à savoir :

79-102, 80-105, 81-306 : rue du Cap-à-l'Aigle
81-320, 81-335 : rue Maria Chapdelaine
79-99 : rue Otis
79-109, 80-110, 81-325 : rue Port-au-Persil
79-115, 79-121 : Croissant de l'Isle Maliane
79-128, 80-131, 81-339 : Avenue Chicoutimi

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-242

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que selon la recommandation de la Commission d'Urbanisme, un relevé des haies, constituant un danger pour la circulation, soit fait à partir du plan cadastral et par des visites sur le terrain et que ces mêmes haies ne soient pas à une hauteur supérieure à trois pieds au dessus du niveau de la rue pour donner une marge de sécurité pour la circulation routière.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 juin 1965.

Rés. 65-243

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les services de la firme "Courcy & Cie", C.A. soient retenus pour la vérification du fonds général et capital de la Cité de Duvernay, pour l'exercice financier 1965.

M. l'Échevin Normand Prescott,
Secondé par M. l'Échevin Raymond Gascon,

Vient en amendement et propose :

Que les services de M. C. Albert Poissant, C.A. soient retenus pour la vérification du fonds général pour l'année financière 1965, et que les services de la firme "Courcy & Cie", C.A. soient retenus pour la vérification du fonds capital, pour l'année 1965.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Normand Prescott et Raymond Gascon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Jacques Paquette, Charlemagne Le Scouarnec, Gérard Archambault et André Bastien.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

M. l'Échevin Normand Prescott demande que soit inscrit aux minutes, le fait que M. C.A. Poissant, c.a. est vérificateur pour la Cité de Duvernay depuis 1956, et que la Cité a toujours été satisfaite de ses services et il se demande quelles sont les raisons du changement.

Rés. 65-244

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire, s'il est possible d'inscrire aux minutes les remarques que M. Normand Prescott désirerait passer au point de vue de l'éligibilité de M. Jos Courcy de la firme "Courcy & Cie" comme vérificateur de la Cité, en fonction des règlements de l'Institut des Comptables Agréés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-245

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Gendron & Lefebvre de préparer des estimés pour la construction d'une route temporaire du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-François, selon le même tracé que le règlement no: 660.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-246

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les estimés, au montant de \$ 258,708,-, fournis par les ingénieurs Gendron & Lefebvre, pour l'installation d'un système d'éclairage dans certaines rues de Duvernay-ouest, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'installer un système d'éclairage dans certaines rues de Duvernay-ouest.

M. l'Échevin Normand Prescott suggère qu'un comité plénier siège pour étudier ces projets.

Rés. 65-247

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer des estimés pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues : Claire, de la Paix, de la Plage, Roger, Delisle, Boulevard Lévesque (de la rue Meunier à la rue Claire) situées dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues : Claire, de la Paix, de la Plage, Roger, Delisle, Boulevard Lévesque (de la rue Meunier à la rue Claire), situées dans Duvernay-est, selon les estimés préparés par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 65-248

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à Me Jean Allaire, aviseur légal, de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour l'expropriation du lot P. 442.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-249

Proposé par M. André Bastien
 Secondé par M. Normand Prescott

Qu'un "marina" temporaire soit installé au bas de la rue Limoges et que le Directeur des Services prenne les mesures nécessaires pour l'installer le plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 juin 1965.

M. l'Échevin Gérard Archambault quitte son siège à 8:26 heures p.m.

Rés. 65-250

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des mesures nécessaires soient prises pour la réfection de pavage de la rue Limoges.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-251

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Norrand Prescott

Que M. Claude Lamu, directeur des services, soit délégué au Congrès de l'Institut des Officiers Municipaux de Finance et d'Administration du Québec qui se tiendra à Ottawa du 9 au 12 juin prochain.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. M. Bertrand.

Rés. 65-252

Proposé par M. Norrand Prescott
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'un plan d'aménagement du parc de la rue Joubert soit préparé et accompli.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du président "ex-officio" de la Jeune Chambre de Commerce de Duvernay.

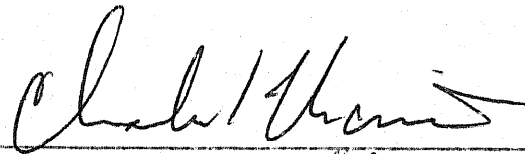
- Le Conseil désire accuser réception de ladite lettre.

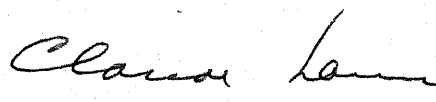
Rés. 65-253

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier

Session du 8 juin 1965.



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:01 heures p.m., le 8 juin 1965, seul
était présent, M. l'Échevin Raymond Gascon.

À 8:31 heures p.m., après l'attente réglementaire d'une demi-heure et faute de
quorum, j'ai levé l'assemblée.

Claude Lacombe
Greffier



Session du 15 juin 1965.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 15 juin 1965, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Les chefs de services ainsi que l'aviséur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 65-254

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 18 mai 1965 ainsi que de l'assemblée spéciale du 7 juin 1965, soient adoptées avec les corrections suivantes :

(que dans la résolution no: 65-213, les mots " et un arena de quartier " soient inscrits à la suite de " une piscine intérieure ".)

MM. les Echevins Normand Prescott et Raymond Gascon sont dissidents à ce que les corrections soient apportées à la résolution no: 65-213.

MM. les Echevins Normand Prescott et Raymond Gascon enregistrent leur dissidence à l'adoption de la résolution no: 65-239.

Adopté.

Rés. 65-255

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 282,772.39 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 juin 1965, et réparti comme suit :

fonds généraux	:	\$ 218,111.03
fonds capital	:	\$ 64,661.36

en y ajoutant, toutefois, dans le fonds capital, le montant de \$ 11,191.68 à l'ordre de Gendron & Lefebvre, pour les honoraires du règlement no: 661, à condition que ce montant, lorsqu'il sera taxé, soit chargé au quartier no: 3 seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-256

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un compte soit ouvert à la Banque Canadienne Nationale (succursale de Duvernay) pour chacun des règlements futurs.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-257

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à prolonger leur autorisation d'un emprunt temporaire au montant de \$ 200,000.- jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965, cet emprunt étant fait pour fins d'administration au fonds général.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-258

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prolonger l'emprunt de \$ 200,000.- au fonds général jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les dits billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-259

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-260

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-261

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 657, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-262

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, en vertu du règlement no: 657, jusqu'à la vente dudit règlement sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 676.

Rés. 65-263

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 676, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section Duvernay nord-ouest) et à un emprunt de \$ 258,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 29 juin 1965, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'échevin Raymond Gascon et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-264

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions publiques, par la voie des journaux : La Presse, le Star, soient demandées pour l'installation d'un système d'éclairage dans Duvernay-ouest, telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 29 juin 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

MM. les échevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec sont dissidents à ce que l'annonce soit faite dans un journal anglais.

Adopté.

Rés. 65-265

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 112,000.-, fournis par les ingénieurs Gendron & Lefebvre, pour la construction d'une route temporaire du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-François, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Paquette donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'une route temporaire du Kuisseau Lapinière au Rang Haut St-François, selon les estimés des ingénieurs Gendron & Lefebvre.

Rés. 65-266

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, le Star, soient demandées pour la construction d'une route temporaire du Kuisseau Lapinière au Rang Haut St-François, telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 29 juin 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

M. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec sont dissidents à ce que l'annonce soit faite dans un journal anglais.

Adopté.

Toutes subventions possibles pour la construction de cette route temporaire devront être demandées aux différents ministères concernés.

Rés. 65-267

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de mai 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-268

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan du parc de verdure à l'intersection du Boulevard Lévesque et de l'Avenue J.J. Joubert, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-269

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Gaston Boissinot, a.g. en date du 27 mai 1965, et montrant les subdivisions du lot : 62-587 et -588 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que le dit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-270

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Gaston Boissinot, a.g. en date du 4 juin 1965 et montrant la subdivision du lot : 57-333 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-271

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 16 mars 1965 et montrant la subdivision du lot : 324-36 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-272

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 4 juin 1965 et montrant les subdivisions des lots : 57-326 à -332, 58-427 et -428 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-273

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 4 mai 1965 et montrant les subdivisions des lots : 80-106 et -107, 81-308 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-274

Proposé par M. Raymond Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mesures nécessaires soient prises par Me Jean Allaire pour l'expropriation du lot : P. 68-121, superficie de 26 pieds carrés tel qu'il apparaît au plan et description technique préparés par M. Claude Lefebvre, a.g. sur son plan: 7-C-4482-1, ainsi que d'une bande de terrain de 20 pieds longeant la ligne est des lots : 66-162 et 66-196.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Raymond Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'expropriation du lot : P. 68-121 ainsi que d'une bande de terrain de 20 pieds longeant la ligne est des lots : 66-162 et 66-196.

Rés. 65-275

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le Conseil accuse réception du procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, tenue le 7 juin 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-276

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 680, relatif à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier 1965, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin Normand Prescott demande que M. le Maire tienne régulièrement tous les échevins au courant de ses négociations pour récupérer le montant de \$ 78,055.10 qui deviendrait, autrement, un déficit pour l'année 1965.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de la Ligue des Propriétaires St-Maurice de Duvernay, concernant l'embellissement de notre cité.
- Le Conseil prend connaissance de la lettre signée par quelques citoyens concernant l'assemblée du 1er juin 1965.
- Le Conseil accuse réception de la lettre de l'O.J.J. de Duvernay Inc., datée du 1er juin 1965.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'O.J.J. de Duvernay Inc., datée du 15 juin 1965, concernant une demande d'octroi de \$ 300.00.

Rés. 65-277

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que selon l'avis favorable du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, un octroi de \$ 300.00 soit accordé à l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Duvernay Inc., pour l'organisation du "baseball" dans le secteur est de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Session du 15 juin 1965.

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires St-Maurice de Duvernau, datée du 11 juin 1965.

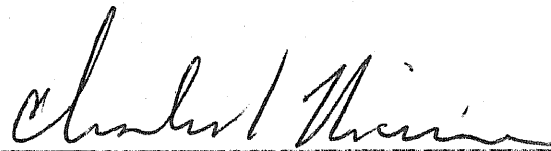
- Le Conseil désire accuser réception d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, Section Notre-Dame des Écoles, datée du 15 juin 1965.

Rés. 65-278

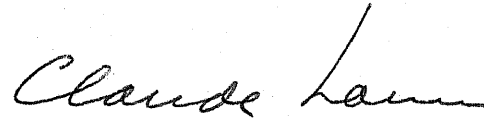
Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 29 juin 1965, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier



Province de Québec.
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 29 juin 1965, à 8:50 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les chefs de services sont aussi présents.

Rés. 65-279

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos : 676 et 678.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-280

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité, formé des deux représentants de "Gendron & Lefebvre" et de M. U. Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions et additions aux soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-281

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que le Directeur des Services soit autorisé à offrir à "Bonaventure Inv. Corp." le prix de \$ 0.60 le pied carré pour le terrain avoisinant le "Magasin J.G.A."

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 678.

Rés. 65-282

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 678, pourvoyant à la confection du pavage temporaire sur les parties de lots : P. 438 et P. 442, du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-François et à un emprunt de \$ 112,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 5 juillet 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques Paquette et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 676, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section Duvernay nord-ouest) et à un emprunt de \$ 258,000.- pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 29 juin 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Raymond Gascon et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 676.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Raymond Gascon
Président

(signé) Claude Lamy
Greffier

Rés. 65-283

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 676, présenté et soumis par M. l'Échevin Raymond Gascon et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-284

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1965, déposées au mois de mars 1965 et étudiées par le Bureau de Revision les 16 et 17 juin 1965, soient homologuées à toutes fins que de droit, comme suit :

<u>no.</u>	<u>rôle</u>	<u>cadastre</u>	<u>évaluation déposée</u>	<u>nouvelle évaluation</u>
C - 1030		P - 398	\$ 156,925.-	\$ 156,925.00
A-1597-22-1		83 - 175	19,320.-	17,615.00
G-1199 - 1200-1		P - 344	130,825.-	130,825.00
D-1154 - 1154-1		P - 345	167,450.-	167,450.00
E - 1482		62 - 253	10,625.-	10,200.00
D - 1548		P - 358	2,800.-	2,800.00



9-1150-1			
1151			
1152	P - 330	\$ 74,255.00	\$ 74,255.00
C - 1255	P - 413	103,080.00	103,080.00
C - 1256	P - 413, P - 414	103,175.00	103,175.00
C-1219	432	86,475.00	86,475.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-285

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal corrigé du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité soit accepté dans son entier, à savoir :

Rés. 65-52 Proposé par M.M. Lebeau
Secondé par M.M. Pitre

Que les minutes de l'assemblée du 7 juin 1965 soient adoptées après les modifications suivantes :

Rés. 65-40

Que les assemblées régulières du Comité Consultatif aient lieu dorénavant le 1er mardi de chaque mois à 7:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-47

Qu'un sous-comité de quatre membres, dont un représentant des Loisirs St-Yves, un représentant des Loisirs des Écores, un représentant des Loisirs St-Maurice et de deux représentants du service de la récréation, soit formé au sein du Comité Consultatif afin d'établir une programmation pour le gymnase de l'École Dollard des Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-53 Proposé par M. M. Pitre
Secondé par M. M. Lebeau

Que la résolution 65-46 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-54 Proposé par M. M. Lebeau
Secondé par M. M. Pitre

Qu'en collaboration avec le Service d'Urbanisme et le Service de la Récréation, le Conseil municipal prenne les mesures possibles pour l'aménagement d'un petit parc dans le développement communément appelé "Eliteville".

Adopté à l'unanimité.



Le président, M. G. Archambault quitte son siège à 8:45 heures p.m.

Rés. 65-55 Proposé par M. M. Lebeau
Secondé par M. M. Pitre

Que M. Trépanier soit élu président pour continuer l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-56 Proposé par M. M. Pitre
Secondé par M. P. Archambault

Que le Comité Consultatif des Loisirs appuie la demande de l'O.J.J. de Duvernay Inc. en ce qui concerne un octroi de \$ 300.00 pour l'organisation du "baseball", activité nouvelle dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-57 Proposé par M. M. Pitre
Secondé par M. M. Lebeau

Que le Comité Consultatif des Loisirs recommande au Conseil municipal de prendre les mesures nécessaires pour installer des bancs dans les îlots de verdure et autres endroits publics et des enseignes à chacun des parcs pour fin d'identification.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-58 Proposé par M. R. Archambault
Secondé par M. M. Lebeau

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Normand Prescott donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction de deux gymnases, un qui sera situé à l'école Dollard des Ormeaux et l'autre dans le quartier St-Maurice.

Rés. 65-286

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'une lettre soit adressée à la Ville St-François leur demandant que la pression d'eau soit maintenue en tout temps à son plus haut niveau possible.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-287

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité plénier ait lieu, mardi le 6 juillet 1965, à 7:30 heures
p.m.

Adopté à l'unanimité.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de la Commission Scolaire de Pont-Diau, datée du 23 juin 1965, concernant la construction d'un gymnase.
- Le Conseil désire accuser réception des quatre (4) lettres de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame des Ecoles, datées du 15 juin 1965.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Antoine Rousseau, concernant la construction d'une écurie sur un terrain qui n'est pas zone "ferme".

Rés. 65-288

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la lettre de M. Antoine Rousseau, concernant la construction d'une écurie sur un terrain qui n'est pas zoné "ferme", soit référée à l'aviseur légal aux fins de connaître la validité de cette clause du règlement de zonage no : 353 et en vue de faire respecter ledit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Le comité, formé des deux représentants de "Gendron & Lefebvre" et de M. D. Rousseau, fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions présentées sont conformes.

Rés. 65-289

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 209,199.05, fournie par "Pierre Brossard Limitée" en date du 29 juin 1965, pour l'exécution des travaux d'éclairage de rues dans le bassin Duvernay nord-ouest, prévus au règlement no: 676 (contrat : 32), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 29 juin 1965.

Rés. 65-290

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 95,620.-, fournie par "Inter State Pavina Inc." en date du 29 juin 1965, pour l'exécution de travaux de pavage temporaire prévus au règlement no: 678 (contrat : 33), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-291

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-292

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Raymond Gascon

Que la demande de M. M. Allaire pour la construction d'un "Duplex" sur le Boul. Lévesque, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-293

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 18 juin 1965 et montrant la subdivision du lot : 79-126 (remplaçant et annulant les lots : 79-104 et -105) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-294

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 4 mai 1965 et montrant les subdivisions des lots : 80-131, 81-353 et 80-132 (remplaçant et annulant les lots : 80-103, -104 et 81-300, -301) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-295

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 29 juin 1965 et montrant les subdivisions du lot : 62-575 à -618 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-296

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 33,700.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 15 juin 1965, pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Yvanhoe, Roger, Place Chartrand, situées dans Duvernay-est, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. soit prié de transmettre, pour approbation, à la Régie des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation d'un système d'aqueduc dans les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Yvanhoe, Roger, Place Chartrand, situées dans Duvernay-est, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 65-297

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Raymond Gascon

Que les estimés, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 15 juin 1965, pour la construction d'égoûts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues : Cap-à-l'Aigle et Maria Chapdelaine, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé ainsi qu'à la Régie des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'amender le règlement no: 672, concernant la construction de clôtures autour des piscines.



Session du 29 juin 1965.

Rés. 65-298

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Normand Prescott

Que demande soit faite au Ministère de l'Air de l'installer une lumière clignotante à l'intersection de la route no : 18 et de la Montée St-Gras.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-299

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une clôture soit érigée entre le parc de Duvernay-nord et les terrains de MM. J.P. Corbeil et R. Archambault.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-300

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des mesures soient prises pour que le règlement, défendant l'exploitation d'une carrière entre le coucher et le lever du soleil, soit observé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-301

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Jacques Paquette

Qu'à l'avenir, les minutes des assemblées du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité, acceptées ou refusées par le Conseil, soient incluses dans les minutes des assemblées du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-302

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault

Maire

Claude Lamer

Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 9 juillet 1965, à 7:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Les chefs de services sont aussi présents.

Rés. 65-303

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que Mademoiselle Ginette Dionne soit nommée " greffier " de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-304

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-305

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, pour fins d'administration au fonds général, jusqu'à la rentrée des taxes pour l'année 1965.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le Directeur des Services, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-306

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 19,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 7 juillet 1965, pour la construction d'égoûts domestiques sur les rues : de la Paix, Roger, Delisle et du Parc, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Session du 9 juillet 1965.

Rés. 65-307

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Normand Prescott

Que les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Yvanhoe, Roger et Place Chartrand, soient la propriété de la Ville, avant que les services y soient installés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-308

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voie des journaux : La Presse et le Star, soient demandées pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Roger ainsi que la construction d'aqueduc sur les rues : Yvanhoe et Place Chartrand (règlement no: 677), telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 20 juillet 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 677.

Rés. 65-309

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 677, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Roger ainsi que des travaux d'aqueduc sur les rues : Yvanhoe et Place Chartrand et pourvoyant à un emprunt de \$ 53,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le jeudi, 15 juillet 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900, Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 678, pourvoyant à la confection du pavage temporaire sur les parties de lots : P. 438 et P. 442, du Ruisseau Lapinière au Rang Haut St-François, et à un emprunt de \$ 112,000.- pour cette fin.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le lundi 5 juillet 1965, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin Jacques Paquette et de M. Claude Lamy, greffier.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 678.

Aucun électeur-propriétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé)	Jacques Paquette	(signé)	Claude Langlois
	Président		Greffier

Rés. 65-310

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 678, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Paquette et M. Claude Langlois, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-311

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer des estimés pour la construction d'égouts, d'aqueduc, de pavage et bordures sur les rues suivantes : du Pic (cad. P. 65-2) - Croissant Alma (cad. P. 65-2) - Jadoussac (cad. P. 65-2) - Avenue Saguenay (cad. P. 66, P. 65-2 et P. 65) - rue cad. 62-588 - rue cad. 62-607 - rue cad. 62-606 - rue cad. 62-618 et son prolongement vers l'est ou l'ouest.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-312

Proposé par M. Raymond Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'exécution des travaux d'égouts, aqueduc, pavage & bordures sur la rue Otis, une partie de la rue Maria Chapdelaine ainsi qu'une partie de la rue Cap-à-l'Aigle, soit donnée en extension, au même prix unitaire que mentionné au règlement no: 657.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-313

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Raymond Gascon

Que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution des travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur la rue : Port-au-Persil, une partie de la rue Maria Chapdelaine ainsi qu'une partie de la rue Cap-à-l'Aigle, par la voie des journaux : La Presse et le Star, telles soumissions devant être déposées entre les mains du directeur des services de la Cité de Duvernay, avant 8:00 heures p.m., mardi le 20 juillet 1965, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Session du 9 juillet 1965.

Avis de Motion

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'installation des services sur la rue Port-Au-Persil, partie de la rue Maria Chapdelaine, partie de la rue Cap-à-l'Aigle, selon l'estimé des ingénieurs.

Rés. 65-314

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les membres du Conseil ainsi que le directeur des services et l'urbaniste de la Cité, soient délégués à Québec lors de l'étude du bill no: 63 (Ville de Laval).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-315

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scomarnec

Que Me Jean Allaire et Me Claude U. Lefebvre, son adjoint, soient délégués à Québec pour représenter la Cité de Duvernay, lors de l'étude du bill no: 63 (Ville de Laval).

M. l'Échevin Normand Prescott,
Secondé par M. l'Échevin Raymond Gascon,

Vient en amendement et propose :

Que Me Jean Allaire soit notre aviseur légal à Québec pour représenter la Cité de Duvernay lors de l'étude du bill no: 63 (Ville de Laval).

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Normand Prescott et Raymond Gascon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault et Charlemagne Le Scomarnec.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

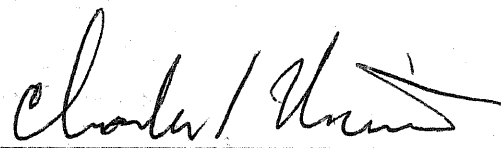
Adopté.

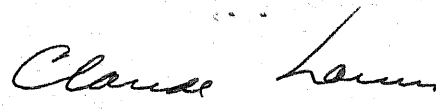
Rés. 65-316

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 8:00 heures p.m., le 20 juillet 1965, seuls étaient présents : MM. les Échevins Jacques Paquette et Charlemagne Le Scouarnec.

À 8:30 heures p.m., après l'attente réglementaire d'une demi-heure,

Rés. 65-317

Il est proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée à vendredi, le 23 juillet 1965, à 7:00 heures p.m.

Adopté.

Claude Lemay
Greffier



Session du 23 juillet 1965.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du 20 juillet 1965, tenue le 23 juillet 1965.

Lors de l'ouverture de l'assemblée, à 7:00 heures p.m., seuls se sont présentés :
MM. les Echevins Raymond Gascon et André Bastien.

A 7:30 heures p.m.

Après l'attente réglementaire d'une demi-heure,

Rés. 65-318

Il est proposé par M. Raymond Gascon,

Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée à lundi, le 26 juillet 1965, à 7:00 heures p.m.

Adopté.

Claude Lamm
Greffier



Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Séance d'ajournement de l'assemblée régulière du Conseil du 20 juillet 1965, tenue le 26 juillet 1965, à 7:40 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 65-319

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 juin 1965 ainsi que de l'ajournement du 29 juin 1965 et de l'assemblée spéciale du 9 juillet 1965, soient adoptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-320

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que les montants mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 juillet 1965, soient acceptés, moins une somme de \$ 25.00.

M. l'Echevin Raymond Gascon,
Secondé par M. l'Echevin Normand Prescott,

Vient en amendement et propose :

Que les montants mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 juillet 1965, soient acceptés, moins une somme de \$ 25.00 ainsi qu'une somme de \$ 800.00.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Normand Prescott, Raymond Gascon, André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault et Jacques Paquette.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

A la suite d'un rapport du chef de police et pompiers ainsi que de l'inspecteur des bâtisses ;

Rés. 65-321

Il est proposé par M. Raymond Gascon
Secondé par M. Normand Prescott

Que la propriété située au 1844, Boul. Lèvesque à Duvernay, constituant un sérieux danger d'accidents et d'incendies, soit déclarée " nuisance publique " ;

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, soit chargé de prendre les mesures nécessaires.

Adopté à l'unanimité.



Session du 26 juillet 1965.

Rés. 65-322

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la propriété située au 7470, rue Des Jilleuls à Duvernay-est, soit déclarée " nuisance publique " ;

Que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, soit chargé de prendre les mesures nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-323

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus aux règlements : 677 et 682 (contrats nos : 34, 35 et 36).

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-324

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de M. Pierre Labrecque, ing. et de M. U. Rousseau, soit nommé aux fins de vérifier les extensions et additions aux soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-325

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée du Comité Consultatif des Loisirs de la Cité tenue le 6 juillet 1965, soit accepté, moins les " item " suivants : 65-61, 65-62 et 65-66, à savoir :

Rés. 65-59 Proposé par M. M. Pitre
 Secondé par M. J. Trépanier

Que les minutes de l'assemblée du 14 juin 1965 soient adoptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-60 Proposé par M. M. Lebeau
 Secondé par M. P. Bilodeau

Que M. M. Pitre soit élu vice-président.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-63 Proposé par M. M. Lebeau
 Secondé par M. G. Cousineau

Que la Ville de Duvernay, avec le service de la récréation, fasse immédiatement pression pour réserver les périodes de glace aux arénas de Montréal-Nord et du Centre Sportif Laval à l'intention des jeunes de la Cité.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-64 Proposé par M. M. Pitre
 Secondé par M. J. Trépanier

Que le Conseil de Ville prenne les mesures nécessaires en vue de la construction immédiate d'un "arena" de quartier en raison des besoins croissants de la population et du manque de facilité à obtenir les locaux dans les "arena".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-65 Proposé par M. J. Trépanier
 Secondé par M. G. Cousineau

Que le Conseil de Ville voit à l'aménagement prochain d'une piscine intérieure dans la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-67 Proposé par M. J. Trépanier
 Secondé par M. G. Cousineau

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-326 Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Normand Prescott

Que les argents suivants soient mis à la disposition des troupes scoutées suivantes :

St-Maurice : \$ 800.00 - Les Ecoles : \$ 1,000.00 - "Scouts of
Duvernay" : \$ 500.00.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 669.

Rés. 65-327 Proposé par M. Normand Prescott
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 669, pourvoyant à la construction de deux gymnases; un qui sera situé à l'École Dollard des Ormeaux et l'autre à la future école primaire mixte qui sera construite dans la Paroisse St-Maurice, et pourvoyant à un emprunt de \$ 75,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi 2 août 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 26 juillet 1965.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 681.

Rés. 65-328

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le règlement no: 681, amendant l'article 4-62 du règlement de construction et de zonage no: 353, quant aux clôtures, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 2 août 1965, de 7 à 8 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Normand Prescott et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 682.

Rés. 65-329

Proposé par M. Raymond Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 682, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur les rues : Port-au-Persil, Maria Chapdelaine, Cr. Isle Maligne et Chicoutimi, ainsi qu'à un emprunt de \$ 155,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 2 août 1965, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier M. Claude Lamy, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 677, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc sur les rues : de la Paix, du Parc, Delisle, Roger, ainsi que des travaux d'aqueduc sur les rues : Yvanhoe et Place Chartrand et pourvoyant à un emprunt de \$ 53,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 15 juillet 1965, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Valmore Rousseau, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villages tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 677.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Sconarnec

Président

(signé) Valmore Rousseau

Greffier



Rés. 65-330

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 677, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et M. U. Rousseau, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-331

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil se réunisse en comité plénier lundi, le 2 août 1965, à 10:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-332

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, a.g. en date du 10 juin 1965 et montrant la subdivision du lot : 83-268 (remplaçant et annulant les lots : 83-139-5 et 83-140) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-333

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 23 juin 1965 et montrant les subdivisions du lot : 81-355 à -357 incl. (remplaçant et annulant les lots : 81-235 à -238) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

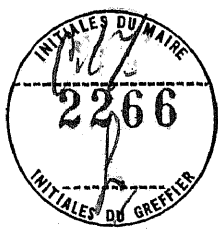
Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-334

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 19 juillet 1965 et montrant les subdivisions du lot : 58-430 et -431 (remplaçant et annulant les lots : 58-280 et -281) du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-335

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 26 juillet 1965 et montrant les subdivisions des lots : 62-621 à -631 incl., 63-296 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté à condition toutefois que ledit plan soit déposé auprès du Ministère des Terres et Forêts en dedans de trois mois de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-336

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 26 juillet 1965, sous la description suivante :

rue : 62-621 et 63-296 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, a.g. en date du 26 juillet 1965 et décrite comme suit audit plan :

rue : 62-621 et 63-296.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-337

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la plainte au rôle d'évaluation pour l'année 1965, étudiée par le Bureau de Revision le 14 juillet 1965, soit homologuée à toutes fins que de droit, comme suit :

<u>no. rôle</u>	<u>cadastre</u>	<u>évaluation déposée</u>	<u>évaluation nouvelle</u>
A - 1461	66-15	\$ 15,680.-	\$ 14,865.-

Adopté à l'unanimité.



Rés. 65-338

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations effectuées dans la Cité de Duvernay pour le mois de juin 1965, obtenues au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Bontin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Adopté à l'unanimité.

A la suite de l'avis légal de Me Jean Allaire,

Rés. 65-339

Il est proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me Jean Allaire soit autorisé à offrir à M. Louis A. Milot la somme de \$ 1.00 et toute autre considération pour le système d'égouts de la Terrasse Milot.

Adopté à l'unanimité.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de "Steinberg Limitée", remerciant le corps de police de leur coopération pour le maintien de l'ordre lors de la grève des employés en date du 9 juin dernier.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de M. Jean-Guy Villeneuve - 2425 rue De Meules (Duvernay) - félicitant le corps de police pour la promptitude à répondre à son appel en date du 19 juillet dernier.

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay - est, concernant la pression de l'eau dans Duvernay-est.

Rés. 65-340

Proposé par M. Normand Prescott
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que des représentations soient faites au Ministère de la Santé sur la quantité et la qualité de l'eau fournie par la Ville de St-François à la section est de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

- Le Conseil désire accuser réception de la lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay-est en date du 17 juillet 1965, concernant la construction d'une maison sur la rue Julien dans Duvernay-est.

- Le Conseil désire accuser réception d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay-est en date du 19 juillet 1965, concernant l'ouverture récente d'un restaurant situé au 7420 Boul. Lévesque (Duvernay-est).

M. l'Échevin André Bastien quitte son siège à 8:38 heures p.m.



Le Comité, formé de M. Pierre Labrecque, ing. et de M. U. Rousseau, fait rapport au Conseil que les extensions et additions aux soumissions présentées sont conformes.

Rés. 65-341

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 63,205.50, fournie par "Inter State Paving Inc." en date du 23 juillet 1965, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus au règlement no: 682 (contrat : 36) soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-342

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 91,272.50, fournie par "J.E. Construction Inc." en date du 23 juillet 1965, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 682 (contrat : 35) soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-343

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la plus basse soumission, au montant de \$ 65,367.50, fournie par "J.E. Construction Inc." en date du 23 juillet 1965, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 677 (contrat : 34), soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Claude Lamy, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-344

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Que les chèques de "dépôt-soumission" soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Paquette donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de changer le zonage de "RUB" à "bungalow" le lot appartenant à M. Léopold Archambault, à l'intersection du Rang Bas St-François et de la Montée St-François.

Rés. 65-345

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Normand Prescott

Qu'une dépense de pas plus de \$ 300.00 soit faite en vue de procéder à une enquête sur la vitesse excessive dans Duvernay-est et qu'un rapport soit soumis au Conseil par le chef de police et le directeur des services.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 65-346

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Paquette

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier



Session du 13 août 1965.

Province de Québec,
Cité de Duvernay.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité De Duvernay, tenue le 13 août 1965, à 8:12 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Jacques Paquette, Normand Prescott et Raymond Gascon, formant quorum sous la présidence de M. Charles E. Thérien.

Le greffier, les chefs de services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 65-347

Proposé par M. Jacques Paquette
Secondé par M. Raymond Gascon

Que M. Normand Prescott soit élu à la charge d'échevin de la Ville de Laval.

MM. André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec enregistrent leur dissidence à l'adoption de cette résolution et en conséquence, votent contre la proposition.

MM. Raymond Gascon, Jacques Paquette, Gérard Archambault et Normand Prescott votent pour la nomination de M. Normand Prescott.

Adopté.

Rés. 65-348

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Président de l'assemblée

Greffier